

LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

RAPPORTS CONCERNANT L'ANNÉE 2013-2014



Octobre 2014

Requis en vertu de la Loi sur les établissements
d'enseignement de niveau universitaire

Québec, le 31 octobre 2014

Monsieur Jean Leroux

Directeur général par intérim
Direction générale du financement
Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de la Science
1035, rue De la Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Directeur général par intérim,

Aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* et en suivi à votre lettre du 24 juillet 2014, veuillez trouver ci-joints un exemplaire sur support papier ainsi qu'une copie de l'ensemble des documents requis sur disque relatifs aux rapports de la Télé-université pour l'année 2013-2014.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général par intérim, mes meilleures salutations.

Ginette Legault, Fellow CRHA, Ph. D.
Directrice générale

p.j.

Télé-université

**Système d'information financière des universités
2013-2014**

Marie Simon

Responsable des ressources financières

29 octobre 2014

Date

Enseignement
supérieur,
Recherche et Science
Québec

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	5 214 535	0	0	0	0		5 214 535	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	1 334	0	0	0	0		1 334	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	8 761 815	- - -	- - -	- - -	- - -		8 761 815	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	110 168	- - -	- - -	- - -	- - -		110 168	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	1 670 797	339 464	69 753	0	0		2 080 015	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	842 869	3 152 058	0	0		3 994 927	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	276 043	0	0	0	0		276 043	10
11	Stocks (075)	s/o	615 722	0	- - -	0	0		615 722	11
	Total de l'actif court terme		16 650 415	1 182 333	3 221 812	\$	\$	\$	21 054 559	
	Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	676 260	0	0	0	0		676 260	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	50	0	0	0	0		50	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	22 500	0	0	0	0		22 500	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	15 418 796	- - -	- - -		15 418 796	18
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	182 858	- - -	- - -		182 858	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	2 894 996	0	346 491	0	0		3 241 487	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		20 244 220 \$	1 182 333 \$	19 169 957 \$	- \$	- \$	- \$	40 596 511 \$	22

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Éliminations 6	Total 7	
	Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	6 500 000	0	0		6 500 000	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	200 100	- - -	- - -	- - -	- - -		200 100	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	8 596 019	134 063	- - -	0	0		8 730 082	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	- - -	0	0		\$	28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	1 532 527	16 820	86 822	0	0		1 636 169	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	990 686	0	- - -	- - -	0		990 686	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	1 031 450	301 332	0	0		1 332 782	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	0	0	0		\$	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	3 994 927	0	0	0	0		3 994 927	33
	Total du passif à court terme		15 314 260	1 182 333	6 888 153	\$	\$	\$	23 384 746	
	Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	6 456 800	0	0	0	0		6 456 800	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	0	0	0		\$	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	8 794 166	- - -	- - -		8 794 166	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$	39
40	TOTAL DU PASSIF		21 771 060 \$	1 182 333 \$	15 682 319 \$	- \$	- \$	- \$	38 635 712 \$	40

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	2 928 850	0	0	0	0		2 928 850	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	0		\$	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(4 455 689)	- - -	- - -	- - -	- - -		(4 455 689)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	- - -		\$	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	- - -		\$	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	- - -	- - -	3 487 638	- - -	- - -		3 487 638	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(1 526 839) \$	- \$	3 487 638 \$	- \$	- \$	- \$	1 960 799 \$	47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		20 244 220 \$	1 182 333 \$	19 169 958 \$	- \$	- \$	- \$	40 596 511 \$	48

Télé-université
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité (401)	s/o	6 271 807	---	---	---	---		6 271 807	1
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	s/o	40 742	---	---	---	---		40 742	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	3 578	---	---	---	---		3 578	3
4	Cotisations des étudiants (455)	s/o	307 963	---	---	---	---		307 963	4
5	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	2 819 541	---	---	---	---		2 819 541	5
6	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	2 228 401	---	---	---	---		2 228 401	6
7	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		11 672 031	\$	\$	\$	\$	\$	11 672 031	7
8	Subventions du Ministère (515)	Annexe-5	31 635 572	136 402	0	---	---		31 771 974	8
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	0	437 044	0	0	0		437 044	9
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	316 680	861 836	284 229	0	0		1 462 745	10
11	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	310 885	166 678	(5 572)	0	0		471 991	11
12	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	525 263	---	---		525 263	12
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
13	Ministère (530)	s/o	---	---	700 892	---	---		700 892	13
14	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	1 443	---	---		1 443	14
15	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	(183 819)	---	---		(183 819)	15
16	Autres (533)	s/o	---	---	2 633	---	---		2 633	16
17	TOTAL DES SUBVENTIONS		32 263 137	1 601 959	1 325 069	\$	\$	\$	35 190 166	17
18	Intérêts et dividendes (435)	s/o	126 389	0	0	0	0		126 389	18
19	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0		\$	19
20	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0		\$	20
21	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	15 212	981 548	0	0	0		996 761	22
23	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0		\$	23
24	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---		\$	24
25	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	408 395	---	---	---	---		408 395	25
26	Ventes externes (460)	s/o	755 899	0	0	-	0		755 899	26
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	2 048 959	(1 641)	0	0	0		2 047 318	28
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		3 354 855	979 907	\$	\$	\$	\$	4 334 762	29
30	TOTAL DES PRODUITS		47 290 022 \$	2 581 866 \$	1 325 069 \$	- \$	- \$	- \$	51 196 958 \$	30

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Masses salariales									1
2	Direction	s/o	2 306 404	0	-	-	-		2 306 404	2
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	8 063 530	11 000	-	-	-		8 074 530	4
5	Chargés de cours	s/o	0	0	-	-	-		\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 269 601	173 203	-	-	-		6 442 804	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	79 846	405 654	-	-	-		485 500	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	7 560 492	499 180	-	-	0		8 059 672	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	3 952 643	123 643	-	-	0		4 076 286	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	4 753 880	20 571	-	-	-		4 774 452	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	0	0	-	-	-		\$	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	6 616 036	181 299	-	-	0		6 797 335	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		39 602 433	1 414 550	\$	\$	\$	\$	41 016 983	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(380 100)	-	-	-	-		(380 100)	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	0	0	-	-	0		\$	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	8 788	0	-	-	0		8 788	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	(11 110)	127 724	-	-	0		116 614	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	169 329	337	-	-	0		169 666	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	529 147	140 844	-	-	0		669 991	19
20	Bourses (735)	s/o	30 164	8 079	-	-	0		38 242	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	468 141	168 148	0	0	0		636 289	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 197 386	18 518	-	-	0		1 215 904	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 440 019	0	-	-	0		1 440 019	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	1 828 520	244 896	0	-	0		2 073 416	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	57 466	3 472	-	-	0		60 938	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	589 488	1 015	0	-	0		590 503	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	1 388 985	0	-	-	0		1 388 985	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	162 590	35 228	-	-	0		197 818	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	408 395	-	-	-		408 395	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	1 069	0	0	0	0		1 069	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	40 207	3 575	23 322	-	0		67 105	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-		\$	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	197 639	480	45 920	0	0		244 039	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0		\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	12 979	-	-		12 979	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	1 797 003	-	-		1 797 003	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 632	-	-		52 632	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	22 779	6 606	0	0	0		29 385	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		7 740 508	1 167 317	1 931 856	\$	\$	\$	10 839 680	39
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0		\$	40
41	Variation de la juste valeur des instruments financiers (879)	s/o	0	0	0	0	0		\$	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		7 740 508	1 167 317	1 931 856	\$	\$	\$	10 839 680	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0		\$	43
44	TOTAL DES CHARGES		47 342 941	2 581 867	1 931 856	- \$	- \$	- \$	51 856 663	44
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS										
45	PAR RAPPORT AUX CHARGES		(52 919) \$	(0) \$	(606 786) \$	- \$	- \$	- \$	(659 706) \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Télé-université
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE		(779 440)		3 399 946				2 620 506	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11	0	0	0	0	0		\$	2
3	Solde de fonds redressé		(779 440)	\$	3 399 946	\$	\$	\$	2 620 506	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	47 290 022	2 581 866	1 325 069	0	0	0	51 196 958	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	47 342 941	2 581 867	1 931 856	0	0	0	51 856 663	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(52 919)	(0)	(606 786)	\$	\$	\$	(659 706)	6
7	Apports reçus à titre de dotations	s/o							\$	7
8	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o							\$	8
9	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	0	0	694 480	0	0		694 480	9
10	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	694 480	0	0	0	0		694 480	10
11	Sous-total		(747 399)	(0)	87 694	\$	\$	\$	(659 706)	11
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		(1 526 839) \$	(0) \$	3 487 640 \$	- \$	- \$	- \$	1 960 800 \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

NOM DE L'UNIVERSITÉ : TÉLÉ-UNIVERSITÉ

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 978011

ÉTAT DU TRAITEMENT 2013-2014

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

16 septembre 2014

ADMINISTRATEUR :

Louise Gauthier Robert Gauthier
DSA Administrateur

État du traitement

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ
Année financière : 2013-2014

TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEUR

Personnel de direction supérieure	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Nom et fonction	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée (1)	Somme reçue d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction) Temps partiel (% du temps plein)
	Boucher Louise, Directrice des services adminstratifs	145 841 \$	778 \$			3,5 27,00%
	Carle Julie, Secrétaire général et à la gouvernance (note 1)	136 680 \$	7 548 \$			12,0 100,00%
	Dinel Denis, Directeur dev.tech.& serv.académ. par intérim (note 2)	128 006 \$	10 560 \$			8,0 67,00%
	Duchesne Raymond, Directeur général (note 3)	173 185 \$	198 \$			1,0 9,00%
	Laroche Elena, Directrice soutien à l'enseig., rech. et aux partenariats	145 178 \$	231 \$			1,5 10,00%
	Le Gallais Pierre, Secrétaire général (note 4)	152 811 \$	697 \$	155 362 \$		1,0 8,00%
	Legault Ginette, Directrice générale	162 044 \$	1 716 \$			11,0 92,00%
	Noël Martin, Directeur des affaires académiques (note 5)	155 867 \$	3 063 \$			12,0 100,00%
	Préseault Paul, Directeur des services administratifs par intérim (note 6)	152 811 \$	12 812 \$	63 671 \$		6,0 50,00%
	Personnel en congé de développement:					
	Duchesne Raymond, Directeur général (note 3)	173 185 \$	1 764 \$	170 364 \$		11,0 91,00%
	NOTES :					
	Le salaire de base inclus le paramètre de la politique salariale gouvernementale de 2% au 1er avril 2014					
	Membres de la direction détenant un droit d'indemnité de départ non exercé pendant l'année financière 2013-2014 équivalant à une année de traitement après 4 ans de service. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul:					
	5) Indemnité de départ non exercée de 155 867 \$.					
	7) Gilbert Paquette n'est plus membre du personnel de la direction supérieure. Toutefois il bénéficie d'une indemnité de départ non exercée de 155 867 \$.					
	Autre information:					
	Information générale: Les autres éléments sont composés de la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable ainsi qu'un avantage imposable pour l'employé en lien avec les frais de stationnement qu'il a payé qui sont moindres que la valeur au marché.					
	1) Inclus une prime d'affectation de 10% dont 7 045\$ versé en 2013-2014.					
	2) Inclus une prime d'affectation de 10% dont 8 447\$ versé en 2013-2014.					
	3) Indemnité pour congé de développement exercée de 170 364 \$. Pour cette indemnité, 155 422\$ a été versée en 2013-2014 et le solde de 14 942 \$ sera versé en 2014-2015.					
	4) L'indemnité de départ accordée de 155 362\$ est constituée d' une somme de 147 964\$ plus une prime de 5% pendant que M. Le Gallais exerçait la fonction supplémentaire de Directeur des services académiques et techonologiques par intérim.					
	6) Les principales autres composantes du traitement sont des banques de vacances de 8 228\$ plus un montant forfaitaire de 4 250 \$.					

(Note) La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2013-2014 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

État du traitement

Établissement: TÉLÉ-UNIVERSITÉ
Année financière: 2013-2014

TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELDE DIRECTION

Autres catégories de personnel de direction		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total ^(**) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(*)	4,46	Le plus élevé	147 206 \$	13 757 \$
		Moyenne	136 128 \$	8 294 \$
		Le moins élevé	91 518 \$	0 \$
Personnel de direction des services	9,38	Le plus élevé	128 006 \$	11 744 \$
		Moyenne	112 029 \$	4 744 \$
		Le moins élevé	89 084 \$	19 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

Autre information:
Information générale: Les autres éléments sont composés de la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable ainsi qu'un avantage imposable pour l'employé en lien avec les frais de stationnement qu'il a payé qui sont moindres que la valeur au marché.
Les autres éléments de traitement incluent cette année , des compensations de banques de vacances de 7 842 \$ et des primes diverses de 41 859 \$.
^(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.
^(**) En équivalence temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

*) S'applique aux personnes qui ont reçu des remboursements de dépenses ou des allocations. Ne s'applique pas autrement.

ANNEXE 6-A «PROTOCOLE DES CADRES SUPÉRIEURS» DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 «RESSOURCES HUMAINES»

NOTE : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'UQ. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'Assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.I, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1^{er} novembre 1989), G.O.Q.I, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p.189.

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements

1. Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2. Définitions

2.1 L'expression «cadre supérieur» désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante, de directeur d'école supérieure ou d'institut de recherche ou d'une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12*;

b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, préalablement à la soumission à l'assemblée des gouverneurs du plan d'effectifs annuel, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1.

2.3 L'expression «établissement» désigne une université constituante, un institut de recherche, une école supérieure ou une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12*.

**Ancien règlement général 12 (abrogé le 13 juillet 1991).*

2.4 L'expression «traitement» signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3. Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. À moins d'une décision contraire du conseil d'administration de l'établissement ou du comité exécutif de l'Université du Québec en ce qui concerne les cadres supérieurs de l'Université du Québec, il bénéficie des dispositions relatives à la révision de la courbe de rémunération des cadres tel que prévu au programme de rémunération des cadres adopté par l'assemblée des gouverneurs. Il est régi par les mêmes conditions s'il quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé. Il bénéficie des frais afférents au perfectionnement reconnus aux professeurs conformément aux politiques et pratiques en vigueur dans son établissement. Le comité exécutif de l'Université du Québec détermine les conditions relatives aux frais afférents au perfectionnement de ses cadres supérieurs.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est réputé être un congé de perfectionnement au sens du présent paragraphe.

3.4 Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an. Le comité exécutif de l'Université du Québec peut cependant rendre une décision à l'effet contraire ou déterminer les modalités d'application différentes.

3.5 Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à la prime de séparation et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

3.6 Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

3.7 Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une prime de séparation équivalente à la portion non écoulee de l'année de perfectionnement.

3.8 L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements.

3.9 Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

3.10 Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et ses établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, le comité exécutif de l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur, doit donner son assentiment.

3.11 Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés selon le cas par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, le comité exécutif de l'Université du Québec a le pouvoir de statuer sur les modalités de la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu.

3.12 Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront «établissement» au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas éligibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4. Avis de non-renouvellement de contrat

Le cadre supérieur dont le mandat n'est pas renouvelé a droit à un avis écrit de six (6) mois. Cette disposition ne s'applique pas au chef d'établissement qui doit, avant le deux centième (200^e) jour précédant la fin de son mandat, indiquer au président de l'Université du Québec son intention de solliciter un renouvellement de son mandat et se soumettre à la procédure adoptée par résolution de l'assemblée des gouverneurs relative aux consultations en vue de la nomination des recteurs des universités constituantes et des directeurs des instituts de recherche et écoles supérieures.

5. Affichage

Tout poste de cadre supérieur qui est ouvert à l'Université du Québec ou dans un de ses établissements doit être affiché.

6. Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

7. Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (correction ou compensation de la réduction actuarielle, indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

8. Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

9. Congés et postes vacants

9.1 Le comité exécutif de l'Université du Québec, sur requête de l'établissement concerné et à la demande de tout cadre supérieur mentionné à l'article 2, peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

9.2 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à son comité exécutif, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.3 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.4 Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

9.5 Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

9.6 Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

9.7 Aux fins du paragraphe 9.6, le président de l'Université nomme le suppléant chaque fois qu'il s'agit d'un cadre supérieur nommé par l'assemblée des gouverneurs.

9.8 Lorsqu'il s'agit de chefs d'établissements dont la nomination relève du gouvernement, la désignation d'un délégué chargé provisoirement des affaires courantes de tels postes ainsi que la rémunération afférente aux responsabilités est faite par le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.9 Le conseil d'administration des universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche désigne le suppléant chaque fois que tout autre poste de cadre supérieur est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.10 Lorsqu'une vacance se produit dans un poste de cadre supérieur par suite de démission, d'incapacité, de décès ou pour toute autre cause, il peut être procédé à la nomination d'un suppléant de la manière prévue aux paragraphes 9.6 à 9.9 pour les congés. S'il y a lieu, la procédure prévue pour le remplacement d'un cadre supérieur doit être amorcée dans les quinze (15) jours qui suivent une vacance.

10. Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11. Dispositions finales

11.1 Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1^{er} septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

11.2 Lorsqu'un poste existant est subséquentement autorisé et défini de niveau «cadre supérieur», le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

11.3 Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus au conseil d'administration ou au comité exécutif de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

	Nom de l'établissement : Télé-université									Date : 2014-09-24
										Page 1 de 5
	I. Éléments d'information	II. Observations et prévisions								III. Remarques
	INDICATEURS									
		Unité	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	
	Clientèle étudiante									
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP)	EEETP	3106,86	3382,68	3481,90	3520,65	3413,93	3684,91	3444,58	Source: SID, 2014/07/21
2	Effectif étudiant en nombre absolu	n	9283	9076	9122	9372	8845	8922	8405	
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	477	487	549	571	523	595	506	
4	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	7932	7722	7741	8044	7611	7570	7143	
5	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	n	874	867	832	757	711	757	756	
6	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	%	9,4%	9,6%	9,1%	8,1%	8,0%	8,5%	9,0%	
7	Effectif étudiant étranger	n	108	86	104	96	103	87	96	
8	Effectif étudiant étranger	%	1,2%	0,9%	1,1%	1,0%	1,2%	1,0%	1,1%	
9	Étudiants résidents du Québec à l'étranger	n	22	24	27	9	13	19	15	
10	Stagiaires postdoctoraux	n	5	6	8	9	5	4	5	
11	Résidents en médecine	n	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	
	Professeurs									
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	3	6	8	10	3	5	3	Source : Direction des affaires académiques, Télug
13	Nombre de professeurs (total)	n	56	62	65	72	66	64	65	
	a) Nombre de professeurs réguliers	n	51	55	58	64	62	62	64	
	b) Nombre de professeurs subventionnés ou suppléants	n	5	7	7	8	4	2	1	
14	Nombre de chargés de cours	n	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Catégorie d'emploi inexistante
15	Nombre moyen de cours par professeur	n	6,3	5,7	5,6	5,1	5,8	5,9	5,8	
16	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Catégorie d'emploi inexistante
17	Ratio étudiants à temps plein au 1er cycle / professeur	n	8,5	7,9	8,4	7,9	7,9	9,3	7,8	Non pertinent: La majorité des étudiants à la Télug sont à temps partiel → Référer à la ligne 19
18	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	15,6	14,0	12,8	10,5	10,8	11,8	11,6	Ratio « ligne 5 / ligne 13 »
19	Ratio EEETP / professeur	EEETP	55,5	54,6	53,6	48,9	51,7	57,6	53,0	Ratio « ligne 1 / ligne 13 »
20	Cours donnés par les professeurs	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Non applicable - Modèle d'enseignement particulier
21	Cours donnés par les chargés de cours	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Catégorie d'emploi inexistante
22	Cours donnés par d'autres catégories d'intervenants	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Non applicable - Modèle d'enseignement particulier
23	Nombre de cours offerts	n	353	354	363	367	381	378	374	Source : Service des études. Télug
24	Nombre de personnes tutrices et de chargés d'encadrement	n	216	244	239	261	256	251	253	→ Mission particulière d'encadrement individualisé des étudiants → Responsabilités ne correspondant pas à celles d'un chargé de cours

	Nom de l'établissement : Télé-université									Date : 2014-09-24
										Page 2 de 5
	I. Éléments d'information									III. Remarques
	INDICATEURS									
		Unité	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	
	Recherche								Préliminaires	
23	Subventions d'infrastructure de la FCI	M\$	0,70	0,26	0,07	0,15	0,20	0,14	0,99	
24	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	M\$	0,10	0,11	0,11	0,12	0,01	0,08	0,04	
25	Subventions de recherche (excluant les revenus de la FCI)	M\$	2,90	1,59	2,04	1,95	1,78	1,69	2,33	
26	Contrats de recherche	M\$	0,04	0,35	0,20	0,10	0,07	n/d	0,36	
27	Frais indirects de la recherche (excluant les FEI, ligne 24)	M\$	0,22	0,26	0,18	0,20	0,20	0,32	n/d	
28-1	Revenus moyens de recherche par professeur	\$	121 568	100 161	69 904	59 319	49 947	49 491	108 355	
28-2	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de la FCI	\$	704 848	260 085	70 711	72 746	195 869	141 712	331 135	
28-3	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de recherche	\$	96 806	72 474	61 729	52 803	43 448	45 661	70 628	
28-4	Revenus moyens par professeur ayant reçu un contrat de recherche	\$	38 010	174 513	199 070	95 620	70 600	n/d	119 989	
28-a	Nombre professeurs ayant reçu un financement pour effectuer de la recherche	n	30	22	33	37	41	37	34	
28-b	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de la FCI	n	1	1	1	2	1	1	3	
28-c	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de recherche	n	30	22	33	37	41	37	33	
28-d	Nombre de professeurs ayant reçu un contrat de recherche	n	1	2	1	1	1	n/d	3	
29	Part de la recherche contractuelle									
29-1	- Pourcentage basé sur les revenus en M\$	%	1%	16%	9%	4%	3%	0%	10%	
29-2	- Pourcentage basé sur le nombre de professeurs avec contrat de recherche	%	3%	9%	3%	3%	2%	0%	9%	
30	Professeurs avec un financement pour effectuer de la recherche sur le nombre total de professeurs (ligne 13, page 1)	%	54%	35%	51%	51%	62%	58%	52%	
	Ces données proviennent de la base de données IFR en date de 2014/09/24									
	Direction de la recherche institutionnelle, VPER UQ									

[illegible]

	Nom de l'établissement : Télé-université									Date : 2014-09-24
										Page 5 de 5
	I. Éléments d'information	II. Observations et prévisions								III. Remarques
	INDICATEURS									
		Unité	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	
	Autres objets									
60	Ratio des «crédits réussis / crédits inscrits»	%	38,5	56,7	60,2	61,8	61	57,7	52,7	
61	Taux de récurrence dans les programmes de la Télé-université	%	76,6	76,5	78,2	79,2	80,4	79,5	80,3	
62	Nombre d'étudiants inscrits par entente interuniversitaire, 3 sessions	n	5898	6214	5800	5825	5588	6302	5958	
63	Taux d'inscription par entente interuniversitaire sur la base du nombre d'étudiants, base annuelle	%	26,0%	25,2%	23,2%	23,1%	22,9%	24,9%	24,9%	
64	Nombre de EETP découlant du programme d'entente interuniversitaire, 3 sessions	EETP	707,36	735,13	686,17	683,35	654,79	760,56	705,72	
65	Taux d'inscription par entente interuniversitaire sur la base des EETP, base annuelle	%	22,8%	21,7%	19,7%	19,4%	19,2%	20,6%	20,5%	
66	Nombre moyen de crédits par étudiant, par session (base annuelle)	n	4,09	4,10	4,18	4,18	4,18	4,32	4,27	
Source 2014 : Base de données PRISME, VPER, Université du Québec, juillet 2014										

	Nom de l'établissement : Télé-université											Date : 2014-09-24			
												Annexe 1			
	I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques			
	INDICATEURS		Unité	Ventilation de l'effectif étudiant par secteur de disciplines et sexe, trimestre d'automne 2013											
				1 ^{er} cycle			2 ^e cycle		3 ^e cycle		TOTAL				
				Bacca- lauréat	Certificats	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres	Total	Effectif étudiant en nombre absolu	
	Hommes													institutionnelle, VPER, Université du Québec,	
70	Santé	n		0	0	25	0	22	0	0	0	47	47		
71	Sciences pures et appliquées	n		31	149	18	22	47	7	0	60	214	274		
72	Sciences de l'administration (a)	n		329	585	89	0	53	0	0	329	727	1 056	Autres au premier cycle:	
73	Education	n		11	0	16	13	13	0	0	24	29	53	Programmes courts	
74	Droit	n		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Certificats	
75	Arts, lettres et sciences humaines	n		43	75	40	0	0	0	0	43	115	158	Visiteurs	
76	Plurisectoriel (b)	n		29	24	657	0	80	0	3	29	764	793	Étudiants libres	
77	Ensemble des secteurs	n		443	833	845	35	215	7	3	485	1 896	2 381	Majeures	
	Femmes													Autres au deuxième cycle:	
80	Santé	n		0	0	37	0	138	0	0	0	175	175	Programmes courts	
81	Sciences pures et appliquées	n		26	107	10	6	29	2	0	34	146	180	DESS	
82	Sciences de l'administration	n		794	1 998	211	0	20	0	0	794	2 229	3 023	Visiteurs	
83	Education	n		63	1	48	35	26	0	0	98	75	173	Étudiants libres	
84	Droit	n		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
85	Arts, lettres et sciences humaines	n		152	382	162	0	0	0	0	152	544	696	Autres au troisième cycle:	
86	Plurisectoriel	n		89	71	1 377	0	234	0	6	89	1 688	1 777	Visiteurs	
87	Ensemble des secteurs	n		1 124	2 559	1 845	41	447	2	6	1 167	4 857	6 024		
	Total														
90	Santé	n		0	0	62	0	160	0	0	0	222	222		
91	Sciences pures et appliquées	n		57	256	28	28	76	9	0	94	360	454		
92	Sciences de l'administration	n		1 123	2 583	300	0	73	0	0	1 123	2 956	4 079		
93	Education	n		74	1	64	48	39	0	0	122	104	226		
94	Droit	n		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
95	Arts, lettres et sciences humaines	n		195	457	202	0	0	0	0	195	659	854		
96	Plurisectoriel	n		118	95	2 034	0	314	0	9	118	2 452	2 570		
97	Ensemble des secteurs	n		1 567	3 392	2 690	76	662	9	9	1 652	6 753	8 405		
	Source 2014: SID 2014/07/21														



**BILAN ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT
2013-2014**

TABLE DES MATIÈRES

1.	<i>LA TÉLUQ, UN MODÈLE UNIQUE AU QUÉBEC</i>	4
1.1.	Seule université entièrement à distance au Québec	4
1.2.	La TÉLUQ en bref	4
1.2.1.	Formule d'étude souple et accessible	4
1.2.2.	Encadrement personnalisé	5
1.2.3.	Offre de formation	5
1.3.	Faits saillants de l'année 2013-2014	5
1.3.1.	Nouvelle organisation en enseignement et recherche	5
1.3.2.	Gouvernance	6
1.3.3.	Communications	6
1.3.4.	Chantiers prioritaires portant sur la qualité et le numérique	7
2.	<i>L'ENSEIGNEMENT</i>	8
2.1.	Un modèle d'enseignement et d'accompagnement éprouvé	8
2.2.	Profil des étudiants	9
2.2.1.	Étudiants de premier cycle à temps partiel et de 1 ^{ère} génération	9
2.2.2.	Populations étudiantes particulières	10
2.2.3.	La réussite étudiante	10
2.3.	Portail étudiant	11
3.	<i>LA RECHERCHE</i>	11
3.1.	Performance de la TÉLUQ en recherche	12
3.2.	Projets de recherche 2013-2014	12
4.	<i>PARTENARIATS</i>	13
4.1.	Formation continue et service d'évaluation linguistique	13
4.1.1.	Formation continue	13
4.1.2.	Service d'évaluation linguistique	15
4.2.	International	17
4.2.1.	Partenariats à l'international	17
5.	<i>PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT 2014-2015</i>	18
5.1.	Chantiers prioritaires	18
5.2.	Enseignement	18
5.2.1.	CLOM	19
5.3.	Recherche	19
5.3.1.	La recherche en formation à distance	20
5.3.2.	Accès libre aux publications scientifiques	20

5.4.	International	21
5.5.	Partenariats	21
5.6.	Gouvernance	22
5.7.	Communications	22
6.	<i>CONCLUSION</i>	22

1. LA TÉLUQ, UN MODÈLE UNIQUE AU QUÉBEC

1.1. Seule université entièrement à distance au Québec

La Télé-université a été instituée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec en 1972, en tant que « commission » de l'université, en vertu de l'article 22 de la Loi de l'Université du Québec. Son mandat spécifique était le développement et la diffusion de formations universitaires à distance.

Aujourd'hui, la TÉLUQ est un acteur-clé dans le milieu de l'enseignement supérieur au Québec. Seule université consacrée à la formation à distance (FAD) depuis sa création il y a plus de 40 ans, la TÉLUQ a le souci constant de favoriser l'accessibilité au savoir et l'enrichissement des compétences autant au Québec qu'à l'international et de répondre aux besoins émergeant de la diversité des parcours académiques (clientèles émergentes, étudiants de 1^{ère} génération, étudiants à temps partiel, etc.).

Aussi, au cours des prochaines années, la TÉLUQ entend renforcer son positionnement d'université numérique du Québec en agissant à titre de leader de la francophonie en FAD, tant au niveau de l'enseignement que de la recherche.

1.2. La TÉLUQ en bref

La TÉLUQ forme chaque année près de 20 000 étudiants aux trois cycles d'études, ce qui correspond à un total de près de 35 500 inscriptions-cours annuellement. Pas moins de 650 employés réguliers et contractuels contribuent à l'atteinte de sa mission, dont 67 professeurs, 56 spécialistes de la formation à distance et près de 260 tuteurs et chargés d'encadrement.

1.2.1. Formule d'étude souple et accessible

La TÉLUQ est reconnue pour la souplesse qu'elle offre à ses étudiants en leur permettant d'étudier à temps plein, à temps partiel ou par entente interuniversitaire dans un contexte où les étudiants sont maîtres de leur horaire et où ils peuvent étudier à leur rythme en conciliant études, travail et vie personnelle.

L'admission et l'inscription se font sur une base continue, ce qui permet à chaque étudiant de débiter sa formation au moment qui lui convient, tout au long de l'année.

1.2.2. Encadrement personnalisé

La TÉLUQ offre un mode d'encadrement personnalisé à tous les étudiants, car la réussite est au cœur de ses préoccupations. Ainsi, un professeur, une personne tutrice ou chargée d'encadrement est assignée à chaque étudiant et lui assure un soutien et une aide individualisés, tout au long de son cours.

1.2.3. Offre de formation

La TÉLUQ offre un vaste choix de cours (400) et des programmes (75) dans les principaux domaines du savoir.

Tableau 1 : Domaines d'études de la TÉLUQ

DOMAINES D'ÉTUDES	
Administration	Gestion des technologies de l'information
Communication	Informatique et technologies de l'information
Comptabilité	Lettres et langues (français, anglais et espagnol)
Éducation	Pluridisciplinaire
Finance et assurance	Sciences
Gestion des ressources humaines et des relations du travail	Sciences humaines et sociales

1.3. Faits saillants de l'année 2013-2014

L'année 2013-2014 a mobilisé la communauté universitaire autour du projet de relance et de développement de l'Université suite à son retour à l'autonomie après un rattachement de près de sept années avec l'Université du Québec à Montréal. L'arrivée en poste de la nouvelle directrice générale le 1^{er} juin 2013 a marqué le coup d'envoi de travaux d'envergure visant à cerner les enjeux et les défis de la TÉLUQ d'aujourd'hui et déterminer les projets porteurs lui permettant de se positionner de façon enviable sur l'échiquier de la formation universitaire à distance tant sur la scène locale qu'internationale.

1.3.1. Nouvelle organisation en enseignement et recherche

L'entrée en fonction d'une nouvelle direction a mené à une période de consultation à l'interne qui s'est déroulée de juin à octobre 2013. Des constats ont pu être dégagés permettant d'identifier les priorités d'action de la TÉLUQ pour les prochaines années.

L'angle vers lequel tout converge et qui est au cœur des préoccupations de la TÉLUQ pour les prochaines années est la réussite étudiante.

Aussi, la TÉLUQ a procédé en novembre 2013 à une refonte majeure de sa structure organisationnelle donnant lieu à l'adoption d'un nouvel organigramme. La direction générale a scindé en deux les responsabilités de la Direction de l'enseignement et de la recherche. Ainsi cette dernière est devenue la Direction des affaires académiques où des efforts accrus seront déployés à la réussite étudiante et au développement des programmes de formation qui répondent aux attentes de la population. Les cycles supérieurs seront par ailleurs privilégiés pour répondre à un besoin grandissant des étudiants et pour contribuer au développement de la relève scientifique.

La recherche faisant également partie des priorités d'action, la Direction générale a créé une nouvelle direction, à savoir la Direction du soutien à l'enseignement, à la recherche et aux partenariats. Ainsi, le service de la recherche a été réorganisé et de nouvelles ressources y ont été ajoutées afin de mieux soutenir cette priorité d'action, essentielle au développement et au rayonnement de notre université. Également, cette nouvelle direction intègre en ses rangs le Service aux organisations responsable de consolider une stratégie de développement en ce qui a trait aux partenariats avec les organisations sur la scène nationale et internationale et aux services offerts au chapitre de la formation continue et de l'évaluation linguistique.

1.3.2. Gouvernance

La refonte majeure de sa structure organisationnelle a donné lieu à l'élargissement du mandat du Secrétaire général afin de couvrir les aspects liés à la gouvernance de l'université. Cette bonification du mandat a donné lieu à une modification du règlement de régie interne en procédant notamment à la création de comités de gouvernance relevant du Conseil d'administration. Aussi, une révision de règlements et politiques a été amorcée en vue d'améliorer les processus décisionnels. Finalement, afin de s'assurer d'une saine gouvernance, la TÉLUQ a procédé à la création de la Direction adjointe à la gestion des risques répondant ainsi aux bonnes pratiques de gestion qui sous-tendent la prise en charge par les organisations des risques inhérents à leurs activités.

1.3.3. Communications

Dans le cadre de sa réorganisation, la TÉLUQ a mis en place le Service des communications et des affaires publiques. Ce service existait déjà, mais a été affaibli au fil des années par de nombreux départs à la retraite. Une redéfinition du mandat de cette direction jumelée avec la réallocation de ressources au sein de celle-ci permet de mettre l'accent sur le rayonnement de la TÉLUQ et plus que jamais, de faire connaître

l'université comme un leader en matière de formation à distance. Des initiatives concrètes au cours de 2013-2104 ont déjà permis une couverture médiatique beaucoup plus étendue permettant de démontrer tout le dynamisme de la TÉLUQ sur le plan de la recherche et de l'enseignement.

1.3.4. Chantiers prioritaires portant sur la qualité et le numérique

Dans un contexte où il y a de plus en plus de compétition entre les universités concernant leur offre de formation à distance, il est essentiel que la TÉLUQ se positionne comme l'experte en la matière et qu'elle puisse faire profiter cette expertise à l'ensemble de la francophonie. Au fil des ans, la TÉLUQ s'est ainsi dotée d'un modèle éprouvé en FAD. Toutefois, afin de s'assurer de demeurer pertinent et en phase avec les réalités du milieu, ce modèle doit sans cesse être adapté. C'est ainsi que dans une démarche d'amélioration continue et pour favoriser l'atteinte de son objectif de réussite étudiante, la TÉLUQ a réalisé de décembre 2013 à février 2014 deux chantiers prioritaires portant sur la qualité et le numérique. Cette démarche qualité s'inscrit dans la transformation de notre université visant à développer son plein potentiel et à répondre aux objectifs suivants, à savoir :

- L'amélioration, et sa mesure régulière, de la qualité et de l'efficacité de notre accueil et de notre soutien aux étudiantes et étudiants visant l'attraction accrue et la rétention de ces derniers;
- La révision de notre offre globale de formation en développant particulièrement les études aux cycles supérieurs;
- Le positionnement et la notoriété de notre université au Québec et sur la scène internationale;
- La mise à niveau de notre environnement numérique et son optimisation sur le plan académique et organisationnel;
- L'efficacité et l'agilité de nos processus et procédures de travail.

Pour s'assurer de tirer profit de la richesse des expertises présentes à la TÉLUQ, l'ensemble des directions et des unités d'enseignement et de recherche a été consulté, ce qui représente 25 rencontres ayant permis la participation active de près de 300 personnes.

Un consensus a rapidement pu être établi sur la nécessité d'agir autour des six thèmes suivants : l'organisation; le positionnement et la notoriété; la qualité de l'offre de cours et des programmes; les services d'accueil et de soutien à l'étudiant; la qualité de l'encadrement et le virage numérique.

C'est ainsi qu'une trentaine de projets prioritaires rattachés à ces thèmes ont été définis pour les deux prochaines années. Un travail de fond a été effectué afin de bien planifier la mise en œuvre de ces projets prioritaires qui dynamiseront la communauté à court et à moyen terme. Au terme de la réalisation de ces projets, la TÉLUQ confirmera plus que jamais son rôle de leader en matière de savoir-faire et d'innovation sur l'échiquier mondial de la FAD.

2. L'ENSEIGNEMENT

2.1. Un modèle d'enseignement et d'accompagnement éprouvé

À la TÉLUQ, la formation à distance est considérée non seulement comme une façon d'enseigner, mais aussi comme un objet de recherche et d'innovation. Ainsi, dès ses débuts, l'institution s'est consacrée à améliorer ses façons de faire, à analyser et à documenter les divers enjeux et outils de la formation à distance, tant dans leurs dimensions pédagogiques que technologiques, notamment sur les questions d'encadrement, de persévérance et de réussite étudiante. L'impact des recherches effectuées se fait sentir tout autant dans les façons d'enseigner à la TÉLUQ que dans le contenu même des formations offertes, avec le souci constant du transfert des savoirs et savoir-faire vers les milieux de pratique.

À l'ère du numérique, la TÉLUQ a une obligation d'innovation afin d'adapter ses modes d'enseignement aux nouveaux profils d'étudiants ainsi qu'à la présence d'une offre de formation toujours plus grande provenant des autres établissements. En ce sens, la TÉLUQ affiche les deux préoccupations suivantes en matière d'enseignement :

- La réussite et l'excellence de ses étudiants dans la réalisation de leurs projets d'études;
- L'importance de l'adaptation de l'offre de formation et de l'encadrement offert aux nouveaux profils d'étudiants. Cette transformation nécessaire est d'ailleurs constatée par le Conseil Supérieur de l'éducation « *Le Conseil témoigne du fait que plusieurs étudiants des universités québécoises s'éloignent de l'image du jeune au début de la vingtaine, engagé de façon quasi exclusive dans un projet de formation et fréquentant à temps plein un campus universitaire. Bon nombre entretiennent plutôt un « rapport aux études non traditionnel », de par l'occupation d'un emploi, des responsabilités parentales, un cheminement à temps partiel ou un parcours de formation irrégulier. Bien que ces réalités ne soient pas récentes, elles apparaissent aujourd'hui avec une intensité particulière* »¹. Ce profil dressé sommairement par le Conseil est le reflet de celui des étudiants de la TÉLUQ tel que décrit à la prochaine section.

1. Conseil supérieur de l'éducation, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p.15

2.2. Profil des étudiants

Bien que considérée comme particulière jadis, la population étudiante de la TÉLUQ représente de plus en plus la réalité des étudiants du Québec. Cette réalité est notamment évoquée dans le Rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation « *Bon nombre entretiennent plutôt un « rapport aux études non traditionnel », de par l'occupation d'un emploi, des responsabilités parentales, un cheminement à temps partiel ou un parcours de formation irrégulier. Bien que ces réalités ne soient pas récentes, elles apparaissent aujourd'hui avec une intensité particulière* »². Aussi dans un avis³ publié en juin 2013 par le Conseil supérieur de l'éducation, on y mentionne notamment :

- Que le rôle des universités en matière de formation tout au long de la vie doit être pleinement reconnu et clairement explicité;
- Que les politiques et les programmes gouvernementaux, dont les mesures d'aide financière aux études, doivent être pensés au-delà de la séquence temporelle études-travail-famille;
- Que l'obligation de s'inscrire à temps plein doit, lorsque possible, être levée pour une portion ou l'ensemble du programme d'études;
- Que les pratiques des universités en matière de reconnaissance des acquis et des compétences doivent être optimisées

2.2.1. Étudiants de premier cycle à temps partiel et de 1^{ère} génération

À la TÉLUQ, les étudiants poursuivent majoritairement des études de premier cycle, à temps partiel. Basé sur les études les plus récentes à ce chapitre, le tableau suivant démontre le fait que la TÉLUQ affiche le plus haut taux d'étudiants de 1^{ère} génération en comparaison aux autres universités québécoises.

2. Conseil supérieur de l'éducation, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p.15

3. Conseil supérieur de l'éducation, « Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... », 18 juin 2013.

Tableau 2 : Profil des étudiants de 1^{er} cycle de la TÉLUQ⁴

Établissement	Premier cycle			1 ^{re} année de baccalauréat		
	% à temps partiel	% au BAC	% de 18-20 ans	% 1 ^{re} génération universit.	% avec personne à charge	% emploi hors (a) campus
TÉLUQ	92,1 %	17,5 %	0,7 %	ICOPE BAC: 76,4 % (ICOPE 1 ^{er} cvc.: 75,4 %)	ICOPE BAC: 39,6 % (ICOPE 1 ^{er} cvc.: 43,5 %)	ICOPE BAC: 77,5 % (ICOPE 1 ^{er} cvc.: 84,0 %)
Reste du réseau UQ	42,0 %	64,7 %	13,6 %	ICOPE BAC: 59,6 % NSSE: 64,8 %	ICOPE BAC: 10,5 % NSSE: 38,1 %	ICOPE BAC: 67,9 % NSSE: 65,1 %
Autres étab. francophones québécois	27,7 %	70,8 %	24,4 %	NSSE: 49,5 %	NSSE: 29,7 %	NSSE: 54,8 %
Établ. anglophones québécois	25,9 %	85,9 %	36,0 %	NSSE: 35,8 %	NSSE: 36,2 %	NSSE: 39,4 %
Reste du Canada →				50,2 %	32,2 %	32,6 %

2.2.2. Populations étudiantes particulières

La TÉLUQ, par son mode de formation à distance, permet également de déployer son offre de formation aux populations étudiantes particulières et émergentes (personnes à mobilité réduite, étudiants-athlètes, militaires, employés de différents corps diplomatiques, diversités des parcours d'apprentissage, etc.). La TÉLUQ dispose de mécanismes reconnus et novateurs voués au soutien de ces populations étudiantes et entend encourager cette accessibilité.

2.2.3. La réussite étudiante

Dans une économie du savoir où l'apprentissage tout au long de la vie prend toute son importance, la formation à distance devient un incontournable chez les étudiants, jeunes et moins jeunes, avec des parcours académiques diversifiés, à temps partiel et chez les étudiants de première génération. La persévérance aux études, laquelle représente un défi particulier en formation à distance, prend tout son sens dans ce type de formation.

Bien que reconnue dans le milieu de la formation à distance pour avoir des taux comparables à ses homologues du Canada anglais et de l'Angleterre (Athabasca et Open University), il n'en demeure pas moins que la FAD affiche des taux de réussite plus faibles que dans les universités traditionnelles. La tendance actuelle des universités à

4. Données GDEU de l'automne 2010 du MELS pour le 1^{er} cycle; Enquêtes NSSE 2008 et ICOPE 2006 pour la 1^{ère} année de baccalauréat.

distance est d'ailleurs d'essayer de mieux comprendre et de résoudre les problèmes liés à l'abandon.

Dans ce contexte et plus que jamais, la TÉLUQ concentre ses forces vives sur la réussite étudiante par un soutien adapté issu de nouvelles initiatives novatrices. Ces efforts visent entre autres à améliorer les taux de diplomation des étudiants de 1^{er} cycle. C'est pour répondre à cet objectif que la TÉLUQ a entrepris en 2013-2014 la première phase d'un projet-pilote permettant notamment de mettre en place de nouvelles façons de faire pour accompagner plus efficacement l'étudiant dans son cheminement et favoriser ainsi la réussite de son projet d'étude. Le projet vise notamment à s'assurer que les interventions réalisées auprès de l'étudiant soient effectuées par la personne la plus pertinente pour dégager ainsi le plus de temps possible à son suivi académique. L'accent est également mis sur la qualité des interventions réalisées auprès des étudiants en priorisant entre autres la communication en direct auprès de ceux-ci.

2.3. Portail étudiant

Toujours au cœur de ses préoccupations, la réussite étudiante a guidé la planification et la réalisation du nouveau Portail étudiant de la TÉLUQ, communément appelé le Portail MaTÉLUQ. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 2013-2014 la TÉLUQ a poursuivi sans relâche ses efforts visant à offrir à ses étudiants, à compter de septembre 2014, la première phase d'un tout nouveau portail contribuant à leur réussite. Notamment, par un suivi personnalisé de son cheminement, par l'efficacité des outils proposés et par les notes et rappels adaptés à sa situation, l'étudiant aura ainsi accès à un outil qui regroupe l'ensemble des différents éléments dont il a besoin pour bien progresser durant ses études. Le portail est axé sur le cheminement et la situation propre à chaque étudiant.

3. LA RECHERCHE

La TÉLUQ s'est distinguée au sein du réseau des universités au Québec par son mode d'enseignement totalement à distance. C'est aussi la seule université francophone dont l'enseignement se fait exclusivement sous ce mode. Par conséquent, le choix de ses axes de recherche a été fortement teinté par cette spécificité qui en a fait le chef de file de l'enseignement à distance dans la francophonie. La TÉLUQ s'est vue dès lors reconnaître un champ de compétences en recherche dans les domaines de la formation à distance, des technologies de l'apprentissage, de l'informatique cognitive, des communications et de la gestion des technologies. L'arrivée de professeurs dans d'autres disciplines a élargi les champs de compétences de la TÉLUQ, tant en enseignement qu'en recherche, ouvrant la porte à la création de six domaines émergents :

- formation à distance et sciences de l'éducation ;
- informatique cognitive ;
- enjeux de l'économie du savoir ;
- société, culture et communication ;
- santé ;
- sciences administratives et gestion des ressources humaines.

La TÉLUQ détient aujourd'hui une chaire de recherche du Canada, un centre de recherche de renommée internationale, des participations de ses chercheurs dans une dizaine d'équipes et de regroupements dans diverses disciplines, ainsi que neuf infrastructures de recherche FCI -MELS. Avec le déploiement d'une nouvelle Direction dont le mandat est le soutien et le développement de la recherche, la TÉLUQ compte augmenter l'intensité de cette recherche au cours des prochaines années. Les intentions de développement sont présentées à la section 5.3.

3.1. Performance de la TÉLUQ en recherche

Depuis 2011, les professeurs de la TÉLUQ ont généré des ressources financières externes, subventions et contrats totalisant près de 5,7 M\$, en plus d'être associés à des projets d'autres établissements d'une valeur de plus de 2,8 M\$. En 2013-2014, 42 projets de recherche dirigés par des chercheurs de la TÉLUQ et 18 projets auxquels des chercheurs de la TÉLUQ sont associés ont été financés. La TÉLUQ est particulièrement fière également de sa relève. Les jeunes chercheurs s'intègrent bien dans l'univers compétitif de la quête de fonds de recherche. Depuis les trois dernières années, ceux-ci ont très bien performé au concours du programme nouveaux professeurs chercheurs du FRQSC. La TÉLUQ est confiante que les conditions sont réunies pour se démarquer davantage auprès des organismes subventionnaires au cours des prochaines années.

3.2. Projets de recherche 2013-2014

En 2013-2014, la TÉLUQ a obtenu 15 subventions d'organismes subventionnaires pour un total de 1,72 M\$, et 2 subventions FODAR. L'infrastructure FCI - MESRS pour créer le Laboratoire de recherche en informatique mobile et villes intelligentes (LIMVI) est en cours de réalisation. Les principaux bailleurs de fonds demeurent les conseils subventionnaires fédéraux suivis par les fonds de recherche du Québec. Il est à noter qu'au cours de cette année, la TÉLUQ a obtenu deux subventions du CRSH sur les enjeux de l'économie du savoir, l'une sur les politiques de conciliation travail-vie personnelle et l'autre sur les enjeux et risques liés au travail en mode gestion de projet. Une subvention a également été obtenue des IRSC sur l'exposition aux perturbateurs endocriniens, tandis qu'au niveau international, la TÉLUQ bénéficie d'une subvention de l'OIF pour un travail sur les banques de ressources éducatives en réseau, en collaboration avec la France et plusieurs pays du Maghreb.

4. PARTENARIATS

4.1. Formation continue et service d'évaluation linguistique

Les services offerts aux organisations reposent sur différentes expertises de la TÉLUQ. Ces expertises sont recherchées par un nombre croissant d'organisations en matière de formation continue.

De plus, la TÉLUQ, par son Service aux organisations et plus spécifiquement pour le volet touchant les services d'évaluation linguistique, a su développer une expertise en agissant à titre d'expert en évaluation et en formation linguistiques. Ce service est d'ailleurs reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et l'Office québécois de la langue française.

4.1.1. Formation continue

Plusieurs projets centrés sur l'approche par compétences et l'analyse des tâches professionnelles ont été réalisés au cours des années par les professeurs et chercheurs de la TÉLUQ. Ces projets visaient à favoriser le transfert d'expertise dans les milieux professionnels. Cette approche a été mise en œuvre dans le cadre d'autres réalisations universitaires afin d'élaborer des référentiels de compétences, que ce soit pour la conception de cours et de programmes de formation pratique ou pour la réalisation d'activités de formation continue.

Les projets ont été réalisés en partenariat avec des organismes publics et parapublics, des associations et des entreprises privées. La TÉLUQ compte parmi ses clients et partenaires :

Tableau 3 : Clients et partenaires de la TÉLUQ en formation continue

Association québécoise des transports (AQTR)	Hydro-Québec
Banque Nationale du Canada	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS)
Citoyenneté et Immigration Canada	Mouvement Desjardins
Commissions scolaires	Office des professions du Québec (OPQ)
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Sûreté du Québec
Défense nationale	Ville de Montréal

L'équipe de professionnels de la TÉLUQ compte parmi les meilleures ressources au Québec dans le domaine de la formation universitaire à distance. Pour tout projet de formation qu'elle conçoit et diffuse, la TÉLUQ forme une équipe de projet qui se compose de spécialistes en sciences de l'éducation, d'analystes en informatique, de spécialistes en médiatisation et en communication écrite, d'un gestionnaire de projet et enfin, de personnel technique et de soutien.

Pour bien illustrer l'expérience de la TÉLUQ en formation continue à distance, citons quelques mandats d'envergure qui se sont poursuivis en 2013-2014 :

- La formation des intervenants en santé et en sécurité du travail – CSN-CSST;
- L'Enseignement efficace;
- PL21/MSSS

Les paragraphes qui suivent sont consacrés à la description succincte de ceux-ci. Par ailleurs, suite aux formations développées en formation continue, la TÉLUQ offre le service de suivi, d'entretien et d'hébergement des plateformes de formation. Une entente existe avec le MSSS pour les projets suivants : Pandémie, PL21, Trisomie et Plaies complexes. De même le service est offert pour l'AQTR et la CSN.

La formation des intervenants en santé et en sécurité du travail-CSN-CSST (2010-2014)

Ce projet, d'une durée de quatre, ans a vu le jour dans le cadre du *Programme de subvention à l'innovation*, un projet pilote de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à l'intention des associations d'employeurs et des associations syndicales. Son objectif principal est l'élaboration et la mise en place d'une gamme de ressources accessibles par Internet pour former et soutenir l'action en prévention des intervenantes et intervenants syndicaux en santé et en sécurité du travail de la CSN.

Le portail de formation permet de joindre tous les délégués syndicaux impliqués en santé et en sécurité du travail dans les 2000 syndicats de l'organisme. Le lancement de la 1^{re} phase de développement du portail a été réalisé au mois de septembre 2012 et le projet s'est terminé au printemps 2014.

Le projet Enseignement efficace (2011-2015)

Le projet *L'enseignement efficace : fondements et pratiques* est un cours de 2^e cycle, développé en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord (Saint-Jérôme) qui vise l'appropriation de diverses stratégies pédagogiques fondées sur des données probantes pour aider les enseignants à développer et à parfaire leurs interventions en gestion de la classe et en gestion de l'enseignement.

Cette activité, destinée à des enseignants en exercice, veut rendre accessibles aux différents intervenants en éducation les conclusions provenant des recherches en efficacité de l'enseignement ainsi que les modalités d'applications pratiques qui en découlent. Depuis le début des activités en janvier 2012, sept autres commissions scolaires et trois écoles se sont jointes au projet.

Le projet PL21 réalisé avec le MSSS (2011-2013)

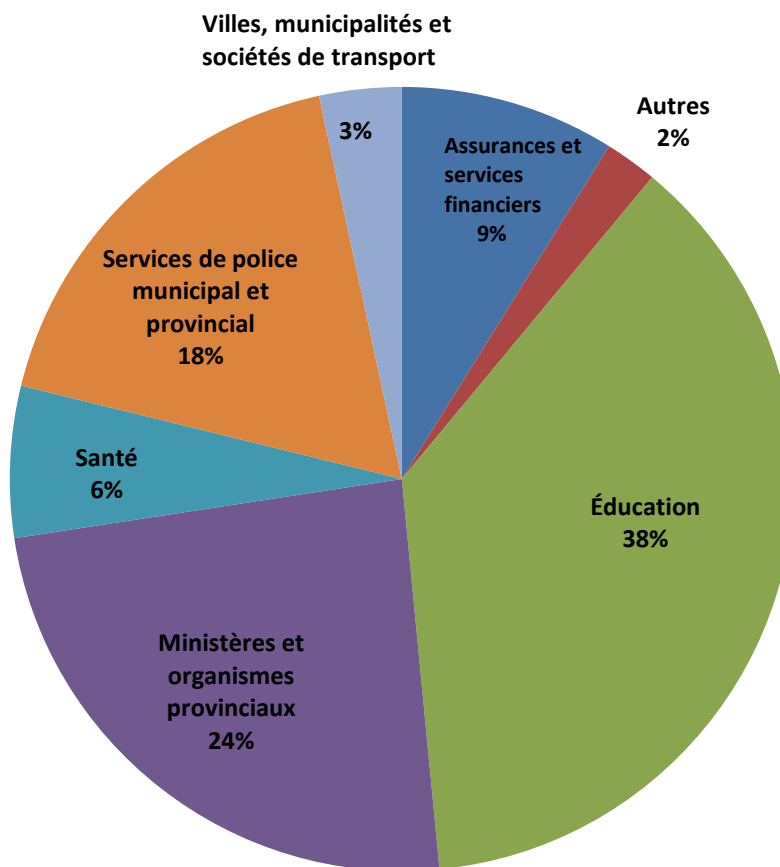
Le projet PL21/MSSS (2011-2013) est une activité de sensibilisation réalisée dans le cadre de l'implantation de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Dix-huit catégories de personnels, définies par le MSSS et totalisant 34 000 personnes à former, sont visées par cette activité. La multiplicité et la diversité des groupes visés par cette formation augmentent la complexité du mandat et exigent la concertation de plusieurs groupes dont le MSSS, l'Office des professions du Québec (OPQ), les représentants et experts de contenu des divers types de milieux et établissements. La mise en diffusion de cette activité, réalisée en décembre 2012 pour sa version francophone, a été finalisée en juin 2013 par sa version anglophone.

4.1.2. Service d'évaluation linguistique

Depuis sa création il y a 25 ans, ce service a su développer des liens étroits avec de nombreuses organisations au Québec. Avec un revenu moyen de près d'un million de dollars par année depuis 10 ans, les principales activités de ce service reposent sur l'accompagnement des organisations dans l'identification de normes linguistiques propres à différents postes au sein des entreprises et sur l'évaluation des employés dans ce contexte. Le graphique suivant démontre la répartition des tests effectués en 2013-2014 selon différents secteurs d'activités des organisations.

Graphique 1 : Répartition des tests par secteurs d'activités en 2013-2014



Réalisations 2013-2014

Cette année, un total de 5857 tests de français, d'anglais et d'espagnol ont été administrés par le SEL (écrit ou oral), pour une centaine d'organisations.

Parmi les mandats auprès des organisations, mentionnons le projet d'évaluation en anglais oral des répartiteurs des centrales 911 accordé au SEL par le *Ministère de la Sécurité publique* afin d'évaluer le niveau d'anglais oral du personnel des centrales 911 à travers la province, et ce, à compter de l'automne 2012. Depuis l'obtention de ce mandat, le nombre de centrales 911 continue de s'accroître au cours de la présente année financière. À ce jour, 27 centrales ont recours au SEL pour de l'évaluation en anglais oral.

Rappelons également que le *Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles* (MICC) reconnaît trois des tests de français du SEL comme épreuves linguistiques pour les candidats qui désirent être admis au Registre des consultants en immigration du Québec.

Finalement, l'année 2013-2014 a permis d'obtenir de nouveaux partenariats prometteurs qui bonifieront l'offre de services du SEL et contribueront au développement de son expertise. À titre d'exemple, mentionnons l'obtention d'un mandat avec *Emploi-Québec* sous forme de projet-pilote qui consiste en la conception de normes linguistiques en anglais oral et écrit pour une première série de 50 postes standardisés répartis à travers la province. Aussi, mentionnons l'obtention d'un financement de 35 K\$ de la part du MESRS dans le cadre de l'entente Canada-Québec, pour un projet de développement d'un cahier de charge pour des tests de français à l'intention des candidats à l'immigration.

4.2. International

La TÉLUQ a toujours occupé une place bien en vue dans le cercle grandissant des universités à distance ou bimodales. Aujourd'hui, la formation universitaire à distance est en forte croissance partout dans le monde, aussi bien dans les pays avancés que dans les économies émergentes. Cette prolifération des établissements n'a pas relégué dans l'ombre les institutions de la première vague, comme la TÉLUQ ou son homologue canadien, l'Université d'Athabasca, en Alberta.

La TÉLUQ est membre de l'International Council of Distance Education (ICDE) et de l'European Association of Distance Universities (EADTU). Elle est également membre de l'Université virtuelle canadienne (UVC).

La TÉLUQ a également travaillé avec un grand nombre d'établissements et de partenaires étrangers, dont la Universitäre Fernstudien (Suisse), le Centre national d'enseignement à distance (France), l'Université ouverte de Catalogne, l'Université de Rennes II, l'Association universitaire francophone, l'Organisation internationale de la francophonie, l'Organisation mondiale du tourisme de Genève, des universités du Sénégal, du Costa Rica, du Brésil, de l'île Maurice, etc.

4.2.1. Partenariats à l'international

Certaines initiatives en matière d'enseignement et de recherche à l'international ont vu le jour cette année. La TÉLUQ compte dans les prochains mois poursuivre de manière active le développement de partenariats au sein de la francophonie.

En matière d'enseignement, des discussions sont en cours pour reconduire et réévaluer le cas échéant, l'entente avec le Centre d'études de Sierres en Suisse concernant la poursuite de l'offre de cours et programmes de la TÉLUQ. Aussi, une entente avec l'Institut supérieur de Management et de Technologie (MACTI) au Maroc a récemment été conclue et vise la tenue de tests d'évaluation linguistique et l'offre de programmes en sciences de l'information ainsi qu'en langues.

Du point de vue de la recherche, en plus des nombreuses collaborations de nos chercheurs avec leurs collègues à l'international, des projets se sont poursuivis en 2013-2014 en formation à distance avec la France et plusieurs pays du Maghreb.

5. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT 2014-2015

5.1. Chantiers prioritaires

Tel que mentionné à la section 1.3.4, une trentaine de projets prioritaires issus du bilan des deux chantiers de travail sur la « qualité » et le « numérique » ont été définis pour les deux prochaines années. Ces projets assureront notamment une mise à niveau et le développement de nos services aux étudiants.

L'année 2014-2015 marque la planification et le démarrage de chacun des projets. S'inspirant des meilleures pratiques de gestion et soucieux de se doter de conditions gagnantes pour assurer la réussite de ces projets, une formation collective sur la gestion de projets et la gestion du changement a été suivie par l'ensemble des cadres et cadres supérieurs de la TÉLUQ. L'adoption d'un cadre de référence commun pour la réalisation de tous les projets est certes une condition de succès. C'est ainsi qu'un modèle de gestion de projet adapté aux réalités de notre université de même qu'une série d'outils de mesure permettant l'atteinte des cibles tout au long de la progression des projets ont été déployés pour assurer une gestion et un suivi efficace de ceux-ci.

5.2. Enseignement

La réussite étudiante est au cœur des préoccupations de la TÉLUQ pour les prochaines années. La force du modèle de la TÉLUQ repose sur une expertise en matière d'accompagnement des étudiants ainsi que sur une pédagogie réellement adaptée à la formation à distance.

Aussi, toujours pour répondre à sa préoccupation première que représente la réussite étudiante, la TÉLUQ travaillera activement à la mise en place d'un système de gestion visant le suivi continu du dossier étudiant et une meilleure diffusion de l'information à l'interne,

une plus grande efficacité des différents intervenants de première ligne et une meilleure proactivité dans les interventions auprès des étudiants.

Également, la TÉLUQ poursuivra la 2^e phase d'un projet visant un accompagnement efficace de l'étudiant tout au long de son cheminement favorisant ainsi la réussite de son projet d'étude. Cette phase vise à permettre le déploiement à plus grande échelle, au sein des directions académiques concernées, des approches ayant démontré leur efficacité lors de la première phase du projet.

5.2.1. CLOM

La TÉLUQ, pionnière de la formation à distance en ligne au Québec, a entrepris cet automne la diffusion de deux cours en ligne ouverts et massifs ou CLOM (en anglais MOOC pour Massive Open Online Courses) à savoir: *Introduction à l'histoire politique du Québec* et *Conciliation travail-famille: défis et solutions*.

La TÉLUQ veut ainsi rendre disponibles en accès libre des formations de niveau universitaire de qualité en langue française, quel que soit l'endroit où se trouvent les apprenants et quel que soit leur nombre. De niveau universitaire, ces deux cours traitent de sujets uniques dans la francophonie. Créés par une équipe multidisciplinaire chevronnée, ils rendent accessible à tous du contenu de qualité, dans une formule dynamique et interactive.

À ce jour, la TÉLUQ a enregistré près de 4 000 inscriptions pour ces deux cours dont la provenance des inscriptions s'étend à l'ensemble de la francophonie dont tout particulièrement la France et le Maghreb.

L'accueil favorable que la TÉLUQ enregistre déjà au chapitre des inscriptions l'amènera à bien définir les suites à donner à ce chapitre et à évaluer la manière d'adapter ses structures académiques de façon pérenne dans un contexte de développement international.

5.3. Recherche

Les données présentées à la section 3 du présent document démontrent la vitalité de la recherche à la TÉLUQ. Malgré le faible nombre de professeurs (67), la TÉLUQ peut compter sur une relève des plus prometteuses. Pour ce faire, il importe de bien soutenir les chercheurs et leur donner les moyens de réussir.

Aussi, par la réorganisation récente de son Service de la recherche, la TÉLUQ entend poursuivre activement, de concert avec ses professeurs, le développement de ce secteur porteur au sein de l'université. À ce chapitre, une révision majeure de la Politique de la recherche est prévue ainsi que l'ensemble des directives et procédures qui en découlent. La

politique relative à l'intégrité en recherche sera également revue en fonction des nouvelles règles édictées par le gouvernement provincial.

Finalement, en 2014-2015, la TÉLUQ a proposé des candidats pour des Chaires de recherche du Canada. En effet, les quotas dont dispose la TÉLUQ lui ont permis d'ouvrir un concours pour combler deux chaires du Canada du niveau 2 (junior). Ce concours d'excellence a été ouvert à l'interne afin de favoriser le déploiement de la carrière de nos jeunes chercheurs et leur fournir le support et la reconnaissance de leur expertise au niveau national et international.

5.3.1. La recherche en formation à distance

La TÉLUQ a su au fil des ans développer de nombreux créneaux en recherche. Parmi ceux-ci, on ne peut passer sous silence la grande expertise de la TÉLUQ en matière de formation à distance, de technologies éducatives et des modes d'apprentissage et de cognition.

En avril 2013, la TÉLUQ a déposé un mémoire dans le cadre des assises nationales de la recherche visant la prochaine Politique nationale de la recherche et de l'innovation. Dans ce mémoire, la TÉLUQ proposait la création d'un pôle d'excellence national sur les modèles émergents de formation dont le leadership serait assuré par la TÉLUQ.

La TÉLUQ demeure convaincue de l'importance de la création d'un tel pôle d'excellence, car il permettrait de rassembler les expertises spécialisées dans le domaine visant à concevoir une stratégie d'ensemble en matière de formation à distance au Québec.

Par la mobilisation des différents acteurs de la formation à distance, le Québec pourrait ainsi se positionner plus facilement et plus rapidement comme un leader dans le secteur d'une formation à distance de qualité dans la francophonie.

5.3.2. Accès libre aux publications scientifiques

De par ses missions de diffusion des connaissances et de service à la collectivité qui sont le propre des universités, la TÉLUQ juge essentiel de rendre en accès libre, lorsque possible, ses publications scientifiques. Ainsi, la TÉLUQ a choisi d'adhérer à la *Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales*. Pour concrétiser ce projet, la TÉLUQ a mis en place à l'automne 2014 *R-libre*, un répertoire institutionnel de recherche permettant de rendre accessible les publications scientifiques et autres documents de recherche des professeurs.

R-libre concrétise ainsi l'engagement collectif unanime des professeurs de la TÉLUQ à rendre disponibles leurs publications dès qu'elles ont été acceptées par un comité de lecture scientifique. L'appui unanime du corps professoral est une première dans le monde universitaire canadien francophone. Cet accès à la connaissance deviendra une vitrine de la recherche effectuée à la TÉLUQ et jouera un rôle de premier plan dans le mouvement amorcé pour l'accès libre au Québec et au Canada.

5.4. International

La TÉLUQ se veut une université ouverte, accessible et de qualité pour l'ensemble des Québécois, mais aussi pour les étudiants étrangers, principalement dans la francophonie. La formation à distance n'ayant pas de frontière, elle peut être un moyen puissant de faire connaître notre savoir-faire québécois, attirer les étrangers vers le Québec pour y immigrer, promouvoir l'éducation en français et faire rayonner le Québec dans toute la francophonie.

Actuellement, la TÉLUQ peut difficilement favoriser les partenariats avec la France puisque la formation à distance n'est pas reconnue dans « l'Entente France-Québec sur le programme d'échange et de coopération dans le domaine de l'Éducation sur le plan des droits de scolarité ». La TÉLUQ compte bien poursuivre ses efforts pour permettre l'intégration de la formation à distance au sein de cette entente favorisant ainsi son développement et son positionnement en tant que leader de la formation à distance québécoise au sein de la francophonie.

Finalement, il importe de mentionner que la TÉLUQ a débuté des travaux lui permettant de se doter d'une politique visant à favoriser l'internationalisation de la formation aux trois cycles d'études et assurer la cohérence des activités internationales dans les missions d'enseignement, de recherche, et des services aux organisations de l'université.

5.5. Partenariats

Tel que mentionné à la section 4.1, la TÉLUQ réussit bien en matière de formation continue et de services d'évaluation linguistique destinés aux organisations. La nouvelle direction souhaite développer davantage cette dimension, car elle permet à la fois d'entretenir les liens avec les organisations sur la scène nationale et internationale, de contribuer à la notoriété de l'institution ainsi que de poursuivre sa mission de services à la société.

Ainsi, considérant la très grande qualité des projets réalisés avec divers partenaires en matière de formation continue et pour assurer son positionnement en la matière, la TÉLUQ juge essentiel de définir un cadre de référence lui assurant un meilleur développement à ce chapitre. La TÉLUQ souhaite ainsi s'assurer d'une pertinence dans ses approches pédagogiques afin de répondre efficacement aux besoins des partenaires concernés.

5.6. Gouvernance

Tel que souhaité par la mise en place d'une responsabilité spécifique de gouvernance au sein de ses activités, la TÉLUQ entend poursuivre ses efforts visant l'amélioration de ses processus décisionnels et favorisant les meilleures pratiques en matière de saine gouvernance. C'est dans cet esprit que la TÉLUQ a investi des ressources visant l'actualisation de politiques déjà en vigueur et l'élaboration de nouvelles dans des créneaux en lien avec une gestion responsable. Ainsi, le début de l'année 2014-2015 a déjà été marqué par l'adoption d'une Politique sur la gestion intégrée des risques. La refonte majeure de sa politique sur la sécurité informatique et l'adoption de politiques touchant le développement durable et les approvisionnements sont également en cours de réalisation.

5.7. Communications

Afin de bien soutenir l'ensemble de ses projets prioritaires et positionner la TÉLUQ tant sur la scène locale, nationale qu'internationale, un plan de communications intégré est présentement en cours de réalisation. Ce projet vise à mieux soutenir les initiatives et les développements porteurs de la TÉLUQ, en particulier son corps professoral, qui constitue la pierre angulaire de son développement. Le plan de communications intégré favorisera le rayonnement de la TÉLUQ sur l'échiquier de l'offre universitaire et permettra d'établir sa crédibilité en tant que seule université offrant exclusivement de la formation à distance, et ce depuis plus de 40 ans. Cette réalité est en soi une source de notoriété à l'heure où les universités campus en sont aux balbutiements de la formation à distance.

6. CONCLUSION

Au cours de l'année 2013-2014, la TÉLUQ a amorcé un important virage visant à réaffirmer son leadership en matière de formation à distance au Québec et dans la francophonie.

Au moment où les universités campus émergent dans le domaine de la formation à distance et expérimentent diverses approches, la TÉLUQ a déjà franchi toutes les étapes menant à la conception d'un cours de qualité, à une diffusion et un encadrement adapté au contexte de la distance et aux besoins actuels des étudiants. Encore plus, elle est à élargir et adapter ses approches pour s'assurer de répondre aux particularités qui caractérisent le profil des étudiants ayant choisi le mode de formation à distance.

Consciente que les évolutions tant sur le plan économique, démographique, culturel et social influent sur le paysage universitaire, la TÉLUQ ne peut donc envisager de maintenir le statu quo dans ses approches actuelles. Elle choisit plutôt de s'investir dans des développements porteurs en assurant le plein déploiement de sa mission universitaire, tout en confirmant sa position de leader en FAD dans la francophonie et en contribuant par la même occasion au rayonnement du Québec au sein de cette francophonie.